



bien propre? solde d'un livret antérieur au mariage?

Par **clad38**, le **21/05/2009** à **23:08**

Bonjour à tous,

je vais prochainement me marier sans contrat de mariage. Nous avons donc opté pour le régime légal de la communauté réduite aux acquêts. Il se trouve que je dispose d'un livret A au plafond. Selon les souvenirs qu'il me reste de mes études de droit, tout les biens dont chaque époux était propriétaire avant la célébration du mariage demeure propre. le livret est ouvert à mon nom et il ne mouvement pas. Je souhaiterais savoir si il y a une précaution à prendre afin de préserver la nature propre de ce livret a. Je pense notamment à demander une attestation de solde à ma banque datée et signée. Certains d'entre vous trouverons ma question mesquine et que je m'attache à des considérations bassement matérielles mais c'est une question pour laquelle j'aimerais avoir une réponse.

bien à vous,

Cordialement

Par **ardendu56**, le **22/05/2009** à **16:53**

clad38, bonjour

"Certains d'entre vous trouverons ma question mesquine et que je m'attache à des considérations bassement matérielles mais c'est une question pour laquelle j'aimerais avoir une réponse."

Détrompez-vous. Si vous veniez souvent sur ce site, vous seriez assurée que votre demande est tout à fait légitime et peut éviter des soucis dans le futur (ce que je ne vous souhaite pas.) Contacter votre banque et ne bouger pas ce compte, laissez-le à votre nom. Si dans le futur, il sert pour l'acquisition d'un logement ou autre, il faudra le préciser chez un notaire. Bien à vous. Et beaucoup de bonheur.